

Décret

Générale

modern

Décret n° 2018-023/PR/MI accordant l'agrément administratif à M. ABDOURAHIM ADEN SAID pour l'exploitation d'un établissement d'Enseignement de conduite des véhicules à moteur.

n° 2018-023/PR/MI

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
8 janvier 2018

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2018

Date du numéro
15 janvier 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°120/AN/80/9ème L du 14 juin 1980 portant code de la Route en République de Djibouti

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2007-0056/PR/MID du 20 mars 2006 portant organisation de la Direction des Mines et de la Sécurité Routière

VU La Demande en date du 22 juillet 2017 formulée par Monsieur ABDOURAHIM ADEN SAID

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'agrément administratif est accordé à Monsieur ABDOURAHIM ADEN SAID pour exploiter un établissement d'enseignement de conduite des véhicules à moteur appelé "C.I.A.D" Centre d'Instruction Automobile de Djibouti.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 08 Janvier 2018.